



02404 TRANSPORT VOYAGEURS CASUD
PAGE DES SIGNATURES

GDD

Exercice 2016

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

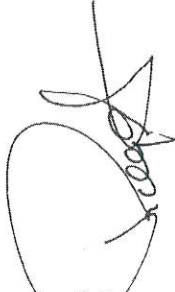
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TRANSPORT VOYAGEURS CASUD pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Et a donné lieu aux observations suivantes.
A Saint-Denis, le 06 MARS 2017

Pour le Directeur Régional
des Finances Publiques de La Réunion
le responsable de service CEPL

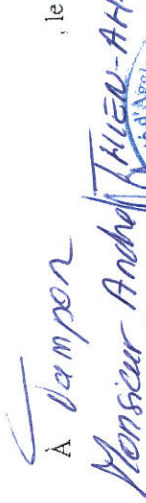

Hugues ARZAL
Inspecteur des Finances Publiques


Alain RAGOT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

À, le

le 9 mars 2017.

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.


A Tampon
Monsieur Andre THIEN-AH-FOON



Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le
ID : 974-249740085-20170324-AFF04_240317-DE 51